



L'Édito

Tous mobilisés contre l'illettrisme

Du 8 au 13 septembre dernier se sont tenues les 2^{èmes} journées nationales d'action contre l'illettrisme. Pilotées par l'ANLCI, ces journées regroupent, sous une bannière commune, de nombreuses manifestations locales ayant pour objectif de sensibiliser le grand public sur l'illettrisme et sur les solutions de proximité qui existent. La mobilisation a été très forte cette année à en juger par la couverture médiatique et par le nombre de manifestations locales, qui a été multiplié par deux par rapport à la 1^{ère} édition de 2014. Plus de 200 événements (métropole et outremer) ont permis de véhiculer une information claire, partagée, sur les chiffres de l'illettrisme, la réalité des situations vécues par les personnes et le travail conduit au quotidien par le vaste réseau d'acteurs qui agissent à leurs côtés. Ce fut aussi l'occasion du lancement d'un numéro vert « illettrisme info service ». Le service et l'appel gratuit ont pour objectif d'offrir tout au long de l'année des réponses concrètes à ceux qui souhaitent connaître les solutions proches de leur domicile.

0800 11 10 35 Service & appel gratuits

Le « même combat »

La rentrée sociale, en ce mois de septembre, laisse présager une fin d'année assez difficile. En effet, le redémarrage de l'économie se fait toujours attendre et, malgré les diverses aides publiques consenties, l'investissement des entreprises est toujours en berne. Les chiffres du chômage restent inquiétants et plus que jamais les demandeurs d'emploi sont mis sous pression, ainsi que les salariés eux-mêmes au sein des entreprises. Notre nouvelle ministre en charge de l'Emploi et de la Formation professionnelle (la 4^{ème} depuis 2012) aura donc fort à faire pour arriver à ce que cette fin d'année 2015 soit positive, tant pour les salariés que pour notre économie.

Porter politiquement le Compte Personnel de Formation (CPF) est un angle d'attaque que l'UNSA mettra en avant dans ces différentes concertations et négociations. En effet, la sécurisation des parcours des salariés et le retour des demandeurs d'emploi dans l'entreprise dépendent en grande partie de leurs compétences consolidées, élargies, et de leurs capacités à donner une plus-value par leur travail dans ce cadre. La formation professionnelle est toujours l'outil à privilégier.

Le Compte personnel d'activité (CPA) informera les salariés sur leurs droits sociaux et les accompagnera dans l'activité professionnelle, pour faciliter l'effectivité de ces droits. Il est important que le dispositif du CPA réaffirme le CPF dans sa logique de sécurisation des parcours professionnels.

La prochaine conférence sociale, annoncée pour le 19 octobre, sera en partie consacrée au CPA. Pour l'UNSA, la feuille de route qui sortira de cette conférence doit garantir des droits nouveaux pour les actifs, tout au long de leur vie professionnelle, quels que soient leurs statuts ou qualifications. Cette réaffirmation de principe est essentielle pour l'opérationnalité du CPA. Ces droits supplémentaires devront également accompagner les évolutions de l'économie, le développement des métiers émergents, pour redynamiser l'emploi. Dans ce cadre, CPA et CPF : « même combat ».

Jean-Marie TRUFFAT
Secrétaire national

Page 2 • Actualité de la formation professionnelle • CPF : la montée en charge s'accélère **Page 3** • Lutte contre l'illettrisme • Vers une stratégie des compétences en UE • Accès à la formation **Page 4** • L'apprentissage s'essouffle • Basse Normandie : « Compétences de base des apprentis » • Le SPRO Breton • Plan jeunesse Outre-mer

Actualité de la formation professionnelle

L'été a été riche en événements et en nouveaux textes dans les domaines de l'emploi et de la formation, de nombreux chantiers sont ouverts en cette fin d'année

Outre le changement de ministre intervenu fin août, la démission de Mr Rebsamen et l'arrivée de Mme El Khomri, nous avons appris également le départ de Mme Wargon, la DGEFP, qui vient de quitter ses fonctions. A l'heure où nous rédigeons cet article, son remplaçant n'est pas encore connu. De plus, deux lois importantes pour l'emploi et la formation ont été promulguées. Il s'agit de la loi relative au dialogue social et à l'emploi, votée fin juillet, et de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe), adoptée le 7 août dernier. Un décret, concernant le contrôle de la qualité des actions de formation, a été aussi publié en juillet, dans le cadre de la loi de mars 2014 qui a réformé la formation.

LES CHANTIERS LIÉS AUX RÉFORMES S'ACCUMULENT

■ **A peine nommée, la nouvelle ministre**, Mme El Khomri, a annoncé l'organisation d'une Conférence sociale de rentrée, mi-octobre, dont l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour sera la mise en œuvre du compte personnel d'activité (CPA), intégré dans la loi de dialogue social de juillet dernier. Le CPA a pour vocation de regrouper à terme un certain nombre de droits sociaux liés à l'individu, indépendamment du statut ou du contrat de travail. Le compte personnel de formation (CPF) et le compte de prévention de la pénibilité devraient notamment être regroupés dans le CPA (à compter de 2017). Les deux lois promulguées cet été auront des retombées concrètes en matière d'emploi et de formation. Parmi

les mesures de formation incluses dans la loi de dialogue social, on peut citer, outre l'inclusion du CPF dans le futur CPA, la reconnaissance des compétences acquises lors d'un mandat syndical, la création des commissions formation dans les comités d'entreprise (pour les entreprises d'au moins 300 salariés), la transformation du statut juridique de l'AFPA (devenant un EPIC), ou la durée de certains contrats de professionnalisation. Des volets concernant l'apprentissage ont également été intégrés dans la loi.

■ **Dans le cadre de la loi NOTRe**, les objectifs poursuivis ont été principalement d'adapter l'organisation de l'Etat aux compétences des collectivités territoriales ainsi qu'à la nouvelle configuration métropolitaine des Régions, passant de 22 à 13 à partir de janvier 2016. Il y avait en effet nécessité de réformer les services de l'Etat et de planifier la fusion des diverses directions régionales (en particulier les services des DIRECCTE) pour les faire coïncider avec les chefs lieux des nouvelles Régions. Il est prévu que cette mise en place soit progressive, avec une phase transitoire de 3 ans. Compte tenu des élections régionales de décembre, la loi prévoit aussi, dans son article 136, que les avis des diverses commissions placées auprès du Président du Conseil Régional et du Préfet (notamment les CREFOP ou les PRITH), rendus antérieurement au 1^{er} janvier 2016, seront réputés avoir été rendus par les commissions issues des nouvelles délimitations territoriales. Beaucoup de commissions, d'instances, de structures ou de plans vont être impactés par la réforme du périmètre des Régions. La DGEFP en finalise actuellement le recensement dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles. Les articles 6 et 7 de la loi concernent les nouvelles compétences des Régions et les délégations pouvant leur être accordées en matière de coordination des politiques de l'emploi (hors Pôle emploi), le transfert du dispositif NACRE en particulier (création et reprise d'entreprise). JLB

CPF : La montée en charge s'accélère

Selon les derniers chiffres transmis par la DGEFP, le CPF a poursuivi sa progression durant l'été. Neuf mois après son lancement, il semble avoir trouvé désormais un rythme d'ouverture de comptes et de dossiers plus conforme aux attentes des pouvoirs publics et des partenaires sociaux. Jusqu'en juin, l'UNSA s'était en effet inquiétée, à diverses reprises, du retard constaté dans l'ouverture des comptes et du nombre réduit de demandes de formation transmises.

Les chiffres actualisés : fin août 2015, 1,7 million de personnes ont activé leur CPF et, parmi elles, 36 000 ont validé un dossier formation. Il y a encore bien sûr un gros travail d'information à poursuivre car ce sont 23 millions de comptes qui devraient à terme être ouverts par les salariés ou demandeurs d'emploi du secteur privé. Parmi les 36 000 projets de formation validés, une première analyse montre que ce sont les préparations aux certifications en langues (de type Toeic) qui sont les plus demandées par les salariés (avec environ 5800 dossiers activés). Suivent le passeport européen de compétences en informatique et le Caces (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité).

Pour les demandeurs d'emploi, ce sont deux titres professionnels (cariste d'entrepôt et conducteur de transport routier) qui ont le plus de succès. L'analyse du profil des bénéficiaires montre aussi que la réforme engagée n'a pas encore tout à fait atteint ses objectifs car ce ne sont pas les publics les moins qualifiés ni les plus fragilisés qui, à l'évidence, ont aujourd'hui bénéficié d'un accès à la formation au titre du CPF.

Rédaction : Jean-Marie Truffat, Secrétaire national,
Conseiller(ère)s nationaux : Jean-Louis Blanc, Claude Marius,
Christine Savantré

Retrouver Form Prof sur : www.unsa.org

Lutte contre l'illettrisme

La mobilisation du CPF et du CEP doit contribuer à la formation et à son accès pour des personnes fragilisées

La lutte contre l'illettrisme devrait franchir un nouveau cap avec la réforme de la formation professionnelle. En effet, la réforme s'attache à faciliter l'accès à la formation de ceux qui en ont le plus besoin, notamment les personnes qui ne maîtrisent pas les compétences de base. Le socle de connaissances et de compétences professionnelles, voit donc sa mise en œuvre concrétiser par la loi du 5 mars 2014.

■ **Le décret du 13 février 2015, définit** le socle comme l'ensemble des connaissances et des compétences qu'il est utile pour un individu de maîtriser afin de favoriser son accès à la formation professionnelle et à son insertion. Le décret stipule que le socle doit être apprécié dans un contexte professionnel. Utile à la vie sociale, civique et culturelle de l'individu, il s'inscrit de plein droit à l'Inventaire des certifications et est éligible au CPF. Les formations mises en œuvre dans le cadre du CPF, répondent à la volonté de mettre en place un droit opposable, mobilisable par les personnes. Il est utile de rappeler que si le CPF est un droit nouveau, il ne diminue en rien les moyens déjà alloués mais s'additionne à l'effort de réduction

de l'illettrisme. Le COPANEF a lancé le cahier des charges et l'appel à projets sur le socle. Le niveau de reconnaissance du socle (niveau de sortie) correspond aux degrés 2 et 3 de la définition de l'ANCLI. C'est le seuil au-delà duquel on considère qu'une personne est sortie de l'illettrisme. Aux domaines définis par le COPANEF peuvent s'ajouter des modules complémentaires définis par les Régions... Par ailleurs, la mise en place du Conseil en évolution professionnelle constitue pour ce public une avancée pour mieux orienter et accompagner les individus dans l'offre et les financements de formations. Le FPSPP et l'ANCLI collaborent afin de définir les contenus de formation en vue de professionnaliser les conseillers des OPCA et des OPACIF.

■ **Pour l'UNSA, le recul de 2 points** (7% en 2011 contre 9% en 2004) de l'illettrisme en France est un point positif. L'année 2013 et l'organisation des journées nationales sont des événements qui ont permis une prise de conscience. Néanmoins, l'objectif de réduire de deux points d'ici 2018 oblige à ne pas banaliser ce phénomène mais bien en faire un enjeu de développement social et citoyen. CS

UN ENJEU SOCIAL

Vers une stratégie des compétences en UE

Afin d'optimiser les outils et les réseaux européens existants et répondre plus efficacement aux besoins de l'Union européenne, la Commission européenne proposera sa stratégie en 2016.

La commissaire Marianne Thyssen s'est vue confier le nouveau portefeuille consacré aux compétences, en plus de l'emploi, des affaires sociales, et de la mobilité des travailleurs. Elle a mandat de contribuer à la croissance grâce au développement de la formation professionnelle et de mettre en œuvre la Garantie pour la jeunesse.

Elle a donc décidé de définir d'ici à 2020 de nouvelles priorités pour moderniser et améliorer l'enseignement et la formation professionnels ; de donner une impulsion en faveur de l'alliance européenne pour l'apprentissage ; d'adopter une stratégie globale pour l'UE dès 2016 en matière de compétences. Cette stratégie visera à mieux anticiper les futurs besoins en matière de compétences pour soutenir la croissance et relever les taux d'emploi. Pour dessiner une stratégie globale, il conviendra de mettre en place des synergies entre le niveau national, les ministères de l'Éducation et de l'Emploi mais aussi entre les acteurs et notamment les partenaires sociaux.

Accès à la formation

Si la formation des adultes a progressé, elle doit encore devenir plus attrayante, ouverte à tous, accessible et souple», affirme le Cedefop (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle), dans une étude publiée le 5 août 2015.

Il s'interroge sur les «tendances de l'apprentissage des adultes», cinq ans après le communiqué de Bruges, qui définit la stratégie européenne concernant la formation professionnelle. Il préconise de développer l'apprentissage pour les adultes ainsi que des cours « modularisés ». Enfin, il plaide, pour davantage de certification.

Les chiffres de l'illettrisme

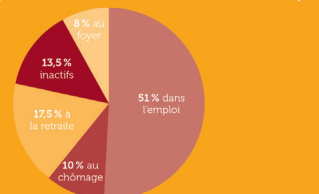
2 500 000
personnes âgées de
18 à 65 ans
sont confrontées à
l'illettrisme en France

soit **7%**
de la population

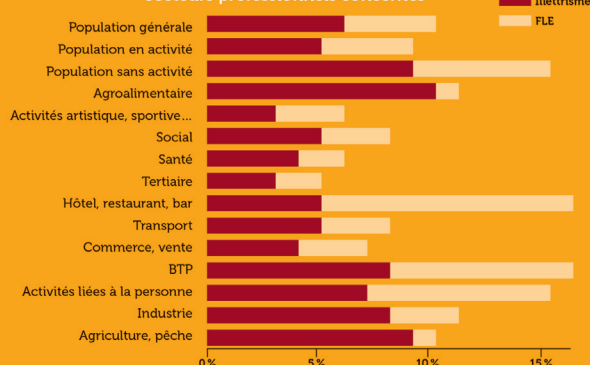
La moitié a plus de
45 ans

51%
sont dans l'emploi
soit 1 275 000 personnes

Répartition des personnes en situation d'illettrisme face à l'emploi



Secteurs professionnels concernés



L'apprentissage s'essouffle

Basse Normandie : « Compétences de base des apprentis »

L'Etat et la Région, conscients des difficultés rencontrées par certains apprentis dans la maîtrise des compétences de base, ont souhaité accompagner les CFA préparant des diplômes de niveau V dans la mise en œuvre d'une démarche spécifique. Ce projet initié en mars dernier et piloté par l'ANLCl implique pour cette première année 6 CFA. Il vise le développement d'une ingénierie de formation, basée sur une approche « compétences clefs » en situation professionnelle. Une plateforme collaborative ouverte à tous les CFA va faciliter la mutualisation des travaux.

Le SPRO Breton

Le 17 juin dernier, la Région Bretagne, l'Etat et leurs partenaires ont signé une convention pour valider les modalités d'organisation et de mise en œuvre du service public régional d'orientation en Bretagne. Désormais coordonné par la Région, en collaboration avec l'Etat et un réseau régional d'acteurs spécialisés, ce service public régional de l'orientation (SPRO) a un double objectif : répondre aux besoins de chaque citoyen en matière d'orientation tout au long de la vie et contribuer au développement social et économique des territoires. C'est dans cette optique que la Région doit assurer ce nouveau service public.

Plan jeunesse Outre-mer

Le Plan jeunesse Outre-mer a été lancé le 3 septembre 2015 par George Pau-Langevin, ministre des Outre-mer, et Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Le plan insiste sur la « montée en puissance du Service militaire adapté », le maintien de « la mobilisation des acteurs du Service public de l'emploi pour assurer le déploiement des emplois d'avenir » ou encore la « mobilisation des contrats aidés dans le secteur marchand ». En outre, « le déploiement de la garantie jeunes à La Réunion sera poursuivi ». « En 2015, le dispositif sera étendu à la Guadeloupe, en Martinique et en Guyane et déployé à Mayotte au plus tard en 2017 ».

En 2014, le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage continue à diminuer mais cette baisse est moindre qu'en 2013

Une étude réalisée par la DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques), et publiée en juillet 2015 par le ministère du Travail, confirme la baisse des entrées en apprentissage. Dans le privé 265.000 nouveaux contrats ont été enregistrés, soit une baisse de 3% par rapport à 2013. Cette diminution fait suite à celle de 8% déjà comptabilisée en 2013 par rapport à 2012.

■ **Cette tendance générale peut** néanmoins être relativisée car la baisse enregistrée étant moindre qu'en 2013. Toutefois, après des années de hausse entre 2003 et 2008, l'apprentissage apparaît à la peine en France avec une période de stagnation jusqu'en 2012, et maintenant ces deux années de baisses successives. On est encore loin de l'objectif affiché par le gouvernement de 500.000 jeunes en apprentissage en 2017. Pourtant, les mesures pour séduire les jeunes et surtout les entreprises se multiplient, avec notamment une campagne de communication faisant la promotion de la nouvelle aide de 1.100 euros à destination des TPE pour l'embauche d'un jeune apprenti, ou encore la modification de la période d'essai. L'étude de la DARES révèle que cette baisse des contrats d'apprentissage s'explique exclusivement par un recul au sein des premiers niveaux de formations. Recul de 5% des diplômés de niveau V (niveau brevet, CAP, BEP) après une chute de 11% en 2013. Recul de 6% des diplômés de niveaux IV (niveau baccalauréat, brevet de technicien, diplôme d'État de moniteur éducateur, etc.) après avoir perdu 10% en 2013.

■ **Conséquence, la part des CAP-BEP** est en chute. Ils ne représentent désormais plus que 66% des nouveaux contrats d'apprentissage, contre 94% en 1996. Les mauvais chiffres enregistrés s'expliquent notamment par des recrutements à la peine dans le secteur du bâtiment avec -12,2% (après une baisse de 13,2% en 2013). Le lien entre conjoncture économique

et entrées en apprentissage y est en effet très fort, un quart des recrutements s'opérant par la voie de l'apprentissage, et pour 60% d'entre eux dans le cadre d'un CAP ou d'un BEP. Pour l'UNSA cette tendance à la baisse est inquiétante, puisque ce sont dans ces niveaux de formations inférieures au Bac que le contrat d'apprentissage peut jouer son rôle le plus décisif dans la réduction du chômage des jeunes. Le secteur tertiaire quant à lui se maintient presque à l'équilibre avec une diminution de 0,7% du nombre de nouveaux contrats, grâce à un recul limité de l'hébergement-restauration (-1%) et du commerce (-0,8%), et ce malgré les -10,2% enregistrés dans le secteur de la coiffure et des soins de beauté. Le tertiaire est le secteur qui

recourt le plus à l'apprentissage, avec 58% du total des contrats signés. Dans le secteur public, les entrées en contrat d'apprentissage diminuent aussi : en 2014, 8700 nouveaux contrats ont été comptabilisés. Les entrées y ont reculé de 4%, soit à un rythme comparable au secteur privé.

■ **Contrairement à la situation** décrite au-dessus, la tendance dans le supérieur est à la hausse avec +3% enregistré en 2014. Ce bon résultat confirme une évolution de fond ; aujourd'hui 34% des apprentis préparent un diplôme du supérieur, contre 6% en 1996 et 46 % des apprentis qui signent un contrat d'apprentissage ont déjà le baccalauréat ou un diplôme du supérieur. Enfin, dans les entreprises de plus de 250 salariés les recrutements sont repartis à la hausse, +4,8%, après une baisse de 1% en 2013. Parmi ces nouveaux apprentis, 80% préparent un diplôme du supérieur tandis que les jeunes peu diplômés n'étaient que 13%. Dans les petites entreprises (jusqu'à 49 salariés) la tendance est en revanche à la baisse avec -3,1%. Elle est même de -5,7% dans celles comptant moins de 10 salariés. Les petites entreprises restent malgré tout les premiers employeurs d'apprentis avec 73% des nouveaux contrats (en baisse de 4 points par rapport à 2011).CM

LA PART CAP-BEP EN CHUTE